

N°5

Montroy Actualités

Bulletin municipal Décembre 2016 www.montroy.fr





L'Inauguration de l'école



Edito du maire Infos communales 4 à 5 **Finances** École Tribune libre Que s'est-il passé? 8 à 10 Que va-t-il se passer? 11

Infos pratiques 12





L'ÉDITO DU MAIRE



Mesdames, messieurs,

Je suis ravi de vous retrouver dans cette nouvelle publication que vous attendez, nous l'espérons, avec impatience.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui, pour certains, reviennent après de longues années d'absence, et je rappelle à tous que les réunions du conseil municipal sont ouvertes au public et se déroulent provisoirement dans

le pôle associatif. Pour connaître les dates et les horaires, contactez la Mairie.

Nous vivons des temps un peu tourmentés, sur le plan de la politique intérieure et internationale. Je pense que nous devons nous efforcer d'accepter nos différences et de partager nos idées pacifiquement, et éviter de nous enfermer, de nous diviser et de nous juger les uns les autres. C'est vrai pour nous tous, mais également en politique, à toutes les échelles. Je sais que nous pouvons accepter de vivre ensemble sans partager forcément les mêmes opinions ; c'est ce que vos élus au conseil municipal font chaque jour, dans le respect mutuel.

Nous avons le privilège de vivre dans un village à échelle humaine, où de multiples occasions permettent de créer des liens. Nous veillons toujours à préserver notre qualité de vie, dans chaque décision que nous sommes amenés à prendre.

Notre volonté lors des élections municipales était de rassembler les habitants autour de leur lieu de vie. C'est pourquoi je remercie vivement les personnes qui font preuve de civisme et entretiennent volontairement la chaussée devant leur porte ou devant leur terrain. Dans les mois qui viennent, un arrêté déterminera les obligations d'entretien de chacun.

Je souhaiterais maintenant vous parler de l'éclairage public. Entre les enfouissements de réseau aérien et les nouveaux lotissements, le SDEER* mène les études pour moderniser le réseau, mais surtout alimenter en électricité les rues de certains groupements d'habitations qui en étaient privés depuis plusieurs années. Je tiens donc à dire à ces habitants que l'éclairage devrait être en service rapidement, pour plus de sécurité pour les piétons et usagers.

Certains d'entre vous ont pu voir qu'une partie du trottoir de la départementale D110 entre les lotissements des Ormes et des Ormeaux a été rénovée par nos services techniques, sous la responsabilité de Dominique Mouniau et Jean Gonzalez, conseillers municipaux. Il s'agit de continuer à sécuriser cette portion de route, que les enfants empruntent chaque jour pour aller au bus scolaire. Nous allons reprendre RDV avec le département, et allons tenter - encore une fois - de trouver une solution pour cette section de départementale. Car une route est peut être faite pour rouler, mais un village est fait pour y vivre!

La période de fin d'année approche, et nous comptons sur vous pour venir à la fête de Noël où vous pourrez retrouver le manège, le petit train, le marché de Noël, etc..

Je souhaite sincèrement à tous, petits et grands, de belles fêtes de fin d'année en famille, entre amis, entre voisins... placées sous le signe de l'ouverture et du partage.

Jonathan KUHN

*SDEER: Syndicat Départemental d'Electrification de l'Equipement Rural



PLAN LOCAL D'URBANISME



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal* à l'échelle des 28 communes de la CDA de La Rochelle entrera en vigueur fin 2017.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), étape fondamentale avant l'élaboration du PLUi a fait l'objet d'un débat au sein des conseils municipaux et en conseil communautaire lors de ces dernières semaines. Il présente les grandes lignes stratégiques du développement de l'agglomération à 10 ans.

Les orientations principales sont d'accueillir plus d'habitants dans l'agglomération, mais en réduisant l'extension des zones construites, de développer l'activité économique en densifiant les zones existantes, de préserver les paysages en maîtrisant le développement de l'urbanisation, de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz, en promouvant les énergies renouvelables et les transports en commun, de pérenniser l'agriculture en favorisant les circuits courts et l'agriculture biologique.

Le dilemme auquel nous sommes confrontés est le juste équilibre entre intensification et extension des zones construites. Nous disposons de données montrant que l'équivalent de la surface d'un département de terres agricoles disparaît tous les dix ans en France, du fait de la pression immobilière, de la construction d'autoroutes, de lignes TGV, ...



La finalisation du PLUi se traduira en termes de zonage : zone agricole, zone urbanisable... et de règlement : points à respecter pour la construction des bâtiments. Il devra respecter les axes définis par le PADD.

L'objectif de l'agglomération est de produire 1800 logements par an avec un recentrage sur la ville de La Rochelle, qui voit sa population décroître, et à l'intérieur de son aire urbaine. Pour Montroy l'objectif est de 10 logements par an, pour tenir compte des départs naturels. Toutes les communes devront veiller à urbaniser leur territoire en priorisant l'intensification.

Autre étape capitale, les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Elles servent à encadrer les projets d'urbanisation sur un espace donné d'une commune. Elles déterminent pour le lotisseur les obligations en matière de voirie, d'espaces verts, de type et de densité de l'habitat.

Des documents d'information en consultation libre et un registre afin d'y formaliser vos questions et propositions sont toujours à votre disposition dans le hall d'entrée de la mairie. Le PLUi sera également abordé en réunion publique. Nous vous encourageons vivement à vous emparer de ces outils. C'est de l'avenir et de l'environnement de notre commune à 10 ou 15 ans, dont il s'agit.

www.agglo-larochelle.fr/le-plan-local-d-urbanisme-intercommunal

Unité urbaine centrale
Pôle d'appul
Autre commune

CACTELAULISM
PAISE

*Le PLUI est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes, étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement durable et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.



FINANCES - SIVOM DE LA PLAINE D'AUNIS

Notre commune de Montroy, suite à la scission de la communauté de communes (CDC) Plaine d'Aunis, a rejoint la Communauté d'agglomérations (Cda) de La Rochelle le 1er janvier 2014.

Afin de poursuivre les politiques engagées par l'ancienne Communauté de communes Plaine d'Aunis et dont les compétences n'ont pas été reprises par la Cda de La Rochelle, 8 des communes issues de cette communauté de communes (dont Montroy) ont constitué le 3 janvier 2014 un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM), le « SIVOM de la Plaine d'Aunis ».

Ce SIVOM a notamment repris les compétences suivantes:

> le SIVOM porte l'ensemble des politiques enfance et petite enfance (Crèche, Halte-

Bourgneuf	1106 Novibourgeois
Clavette	1313 Clavetais
Croix-Chapeau	1212 Cruci-capétiens
La Jarrie	3012 Jarriens
Montroy	686 Montroyens
Saint-Christophe	1279 Saint-Christophois
Saint-Médard-d'Aunis	2009 Saint-Médardains
Vérines	2171 Vérinois

- Données INSEE au 01/01/2015 garderie, gestion du Relais Assistantes Maternelle et Projet Educatif Local) en participant notamment au financement de l'ensemble des opérateurs associatifs enfance-petite enfance des communes du SIVOM.
- le SIVOM assure le financement des projets scolaires des écoles du SIVOM (sorties pédagogiques tout au long de l'année, transports piscine, participations aux collèges...)
- le SIVOM gère et entretient l'ensemble des bâtiments d'intérêt communautaire situé à La Jarrie (Salle de tennis, Gymnase, Maison de la Petite Enfance, gare routière).
- le SIVOM vient en aide au public en difficulté.

Lors de la scission de la CDC Plaine d'Aunis, et de la constitution du SIVOM Plaine d'Aunis et de la nouvelle CDC Aunis Sud (pour les communes du Canton de Surgères), un partage des actifs (immobiliers) a été réalisé entre le SIVOM et la CDC Aunis Sud. Dans le cadre de ce partage, une soulte a été versée par cette CDC au SIVOM à hauteur d'environ 1.731.266 €.

La participation des communes au fonctionnement du SIVOM s'est élevée en 2015 à 28 € par habitant soit pour la commune de Montroy à 18.816 €. Compte tenu que cette participation est basée sur le dernier recensement de population qui date de 2013 (686 hab), la commune de Montroy sur la base de sa population actuelle (environ 950 hab) aurait dû verser au SIVOM, une participation de 26.600 €.

Evolution de la Soulte 2014-2015



Cette participation de 28 € par habitant n'a pas permis d'équilibrer le budget du SIVOM des années 2014 et 2015 et très probablement des années à venir (déficit en 2015 de 223.811 €). Afin de combler ce déficit, il a été voté de puiser sur la soulte disponible (dans une limite de 230.000 € par an : objectif défini)

et de relever la participation par habitant à $31 \in a$ partir de 2016. Au 31/12/2015, la soulte disponible s'élève à environ $1.187.796 \in$, ce qui pourrait permettre de maintenir pendant environ 5 ans, la participation des communes à $31 \in par habitant$.





L'accueil périscolaire de Montroy est agréé par la DDCS, la PMI, la CAF et la MSA





En 2013, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires la commune de Montroy a déclaré les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

A la rentrée 2016 / 2017, afin d'assurer une cohérence éducative et pédagogique sur l'ensemble des temps d'accueil périscolaire et de continuer à

répondre aux besoins de garde des familles, la commune déclare également sa garderie municipale du matin et du soir, qui devient un Accueil de Loisirs Périscolaire.

La commune de Montroy est gestionnaire et responsable de cet Accueil de Loisirs Périscolaire avec le concours de son personnel qualifié. Elle a choisi de signer une convention avec l'association Familles Rurales de Bourgneuf pour la mise à disposition d'un directeur afin de satisfaire à ses obligations en termes de direction et d'encadrement.

La commune gère les dépenses liées au fonctionnement du service et les recettes qui y sont associés : la participation financière des familles selon leur quotient familial, et la Prestation de Service Unique (PSU) de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), nos organismes partenaires financiers.

A ce jour, 20 à 25 enfants sont accueillis le matin et 15 à 20 enfants le soir. Pour garantir le bon fonctionnement du service, un règlement intérieur a été voté. Diverses activités (manuelles, créatives, sportives...) sont proposées dans un lieu de rencontre, de découverte, d'écoute, d'échange et de dialogue. L'objectif est de contribuer à l'éveil des enfants en complément des actions menées en temps scolaire, et de les préparer à la vie sociale.





LES ENFANTS SE SONT INSTALLÉS DANS LES NOUVEAUX LOCAUX DE L'ÉCOLE

Les nouveaux locaux de l'école de Montroy ont été inaugurés le samedi 5 Novembre en présence des élus de la région et du département, des maires de Périgny, Croix Chapeau, Saint Christophe, Saint Médard, La Jarrie et Vérines, et des conseillers municipaux. L'architecte, les entreprises ayant participé au chantier, les enseignantes, les parents et les agents communaux étaient également présents.

Les enfants ont tenu le ruban bleu blanc rouge, qui a été coupé par Jonathan KUHN, le maire de Montroy.



La classe de Petite Section



La salle de motricité et dortoir des petites sections

Ces nouveaux locaux, largement financés par des subventions extérieures, sont situés dans les anciens ateliers communaux, et seule une extension de 60m² environ a été érigée pour faire le lien entre la nouvelle et l'ancienne école.

Cette rénovation a permis d'installer dans l'ensemble de l'école une véritable alarme incendie - et non plus des cornes de brume - de restructurer les réseaux informatiques, de créer une deuxième cour, et d'agrandir les espaces de dortoir / motricité. Quelques modifications mineures interviendront sur le complexe scolaire afin de satisfaire aux normes de sécurité anti-intrusion.

Cet investissement est pérenne et pensé pour satisfaire nos besoins sur le long terme. En effet, si à l'avenir il y a moins d'enfants scolarisés, il suffirait de fermer le couloir afin de réutiliser les locaux et d'en changer la destination.

Le conseil Municipal et le Maire sont très fiers et heureux d'avoir pu réaliser cet investissement pour l'avenir de la commune et de ses habitants. Les projets vont maintenant se tourner vers les voiries, les réseaux électriques et pluviaux, et l'accessibilité des voies et bâtiment, à mettre en conformité avec les normes Handicap dans un délai de 5 ans.



Le passage entre les 2 écoles



COMPRENDRE: TRIBUNE LIBRE



DÉCIDER DU DON D'ORGANE

«Préserver ce joyau de solidarité humaine qu'est le don bénévole et anonyme»

Pr Jean Dausset, prix Nobel de médecine

A la douleur de perdre une personne que l'on aime, il est parfois très difficile de prendre la décision du don d'organe à ce moment précis. Il y a aussi les convictions personnelles qui interviennent (religieuses, éthiques ou culturelles).

C'est pourquoi il est nécessaire de parler, de communiquer sur le sujet et de prendre une décision avant cette douloureuse épreuve...

A partir de janvier 2017 : les proches du défunt seront seulement «informés» par le médecin de la nature du prélèvement envisagé et de sa finalité, «tout en maintenant l'accompagnement et le dialogue avec les proches», souligne l'Agence de la biomédecine.

Toutefois il est possible de refuser tout prélèvement d'organes en s'inscrivant sur le Registre National des Refus, auprès de l'Agence de la biomédecine.

Si au contraire vous êtes, pour le Don d'Organes, vous devez le signaler à vos proches pour qu'ils puissent té-moigner de votre volonté. Mieux, portez sur vous une carte de donneur d'organes (FRANCE ADOT continue à promouvoir cette carte). Celle-ci n'est pas obligatoire mais facilite grandement le don. Il est possible de mentionner à ses proches sa volonté d'exclure du prélèvement un ou des organes particuliers.

www.france-adot.org
Michèle DELETRE

Malgré une hausse importante du nombre de greffes d'organes, quelques 21.400 personnes sont toujours en attente de greffe en France, un chiffre multiplié par 2 en 10 ans

<u>Premières transplantations en France</u>:

Rein: 1955; Coeur: 1968; 1ère greffe de moelle osseuse en France: 1956; Foie: 1972;

Pancréas: 1976; Coeur-poumon: 1982; Poumon seul: 1987;

L'ACCÈS À LA BIBLIOTHÈQUE DE CLAVETTE EST GRATUIT POUR LES HABITANTS DE MONTROY

La bibliothèque de Clavette propose un large choix de livres et CD et propose d'accueillir gratuitement les Montroyens.

La bibliothèque de Clavette est en réseau avec 10 autres bibliothèques de la CDA ce qui offre une grande possibilité d'échanges : 150 documents par an prêtés par le service Médiabus de la médiathèque de La Rochelle, un roulement de 400 livres prêtés par la médiathèque départementale et 160 CD renouvelables 2 fois par an. Un espace Bébés lecteurs est également aménagé.

La bibliothèque est située 21 rue du grand chemin à Clavette (à côté de la Mairie).

Elle est ouverte le mardi de 16h30 à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30.

Les animations



16 h 30 : Concours de desserts au chocolat

Informations: bibliothequedeclavette@gmail.fr

Voir les films proposés: http://www.mediadep17.medialib.tv

Voir les ouvrages proposés sur: http://plaine-d-aunis.bibli.fr/opac/index.php?lvl=section_see&location=18





QUE S'EST-IL PASSÉ?

Toujours le même succès pour la Fête Nationale







Pour la 3ème année, les Montroyens se sont retrouvés sur la place Léon Robin pour une journée de détente, de jeux et de partage entre petits et grands.

Cette année, le Comité des Fêtes avait préparé de nouvelles surprises pour la fête nationale : un babyfoot géant et une banda. Une belle fête d'été pleine de gaîté et de convivialité!





Le temps d'une soirée, nous voici replongés dans l'ambiance des années 80





Concours du meilleur déguisement, défilé dans Montroy, atelier dessins et décoration citrouilles, les sorcières et les monstres étaient au rendez-vous pour fêter Halloween









QUE S'EST-IL PASSÉ?

Roda de canoeira



La capoeira : une nouvelle activité pour les petits et les grands

Depuis le mois de septembre, 2 cours de capoeira ont ouvert à Montroy, à 17 h 30 pour les enfants et à 18 h 30 pour les adultes.

La capoeira est un art martial originaire du Brésil, dont les racines remontent aux temps de l'esclavage entre les XVI et XVIII siècles. La capoeira est le symbole révolutionnaire des Afro-Brésiliens et de la lutte pour la Liberté. A la fois lutte, jeu et danse de combat, la capoeira embrasse des activités telles que le chant, la musique, les acrobaties et la danse. Longtemps pratiquée en cachette, elle est depuis 1930

l'unique sport national brésilien. Elle est enseignée sur tous les continents, soit dans plus de 150 pays.



Elle est accessible à tous les publics. Chacun peut y trouver son intérêt : activités sportives, chants, musique, culture brésilienne. Il n'y a pas de compétition : le temps fort de la capoeira est la «Roda» (ronde) dans lequel tous

les capoeiristes se retrouvent pour «jouer» la capoeira. C'est un moment de convivialité et d'énergie.

L'association «RODA DE CAPOEIRA» Groupe Gingado Baiano est une association Rochelaise, loi 1901, créée en 2000. Son objectif est d'enseigner la capoeira Regional, et de faire partager la culture brésilienne.

Venez découvrir cette activité. Vous avez la possibilité de faire 1 semaine d'essai !!!!



Le Yoga: souplesse, détente et lâcher-prise

Exercices physiques, respiratoires et de relaxation, plus de 25 personnes participent au cours de yoga le mardi soir à 18 h 45

Le yoga est une pratique indienne millénaire permettant l'harmonie du corps, du mental et de l'esprit. Basé sur les postures et la respiration consciente, le yoga est une philosophie de vie qui permet de devenir zen en établissant une harmonie entre son corps et son esprit.

Sa pratique apporte une sensation de bien-être et de détente ainsi que de nombreux bienfaits corporels comme la maîtrise du corps et un gain d'élasticité et de souplesse. Elle développe également le dynamisme et permet de mieux résister à la fatigue.

Outre les bienfaits physiques, le yoga permet de développer un bien-être psychique. Il améliore la force psychique, la qualité du sommeil, diminue le stress, et permet de recouvrer calme et sérénité.

C'est Dominique DAUMARIE, professeur diplômée de l'écol<mark>e du RYE à Paris qui</mark> enseigne le yoga à Montroy.



QUE S'EST-IL PASSÉ?

La cérémonie du 11 novembre

Cette année encore les élus, les enfants et les habitants de Montroy ont répondu présents à l'appel des Anciens Combattants, organisateur avec la Mairie des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

Les enfants de l'école de Clavette ont chanté La Marseillaise sous la direction de leurs enseignantes, Mesdames FAIVRE et ESCOLAR.





Qu'est-ce qu'un ancien combattant?

Le terme ancien combattant est né suite à la Première Guerre mondiale où de nombreux soldats français ont combattu pour la France. L'Etat leur a donné ce nom pour les distinguer de ce moment de l'Histoire qu'on appelle la Grande Guerre.

La qualité d'ancien combattant est un statut légal reconnu par les autorités militaires et civiles à toute personne ayant servi lors d'une guerre du XXème siècle ou ayant participé aux opérations et missions menées par la France conformément à ses obligations et engagements internationaux.

L'association des Anciens Combattants de Montroy est présidée par M. Raymond CAQUINEAU et organise les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre conjointement avec la municipalité.

Le repas des aînés

Un dimanche sous le signe de la convivialité pour le repas des aînés.

Cette année encore, le CCAS de Montroy s'est réjoui de permettre aux aînés de se retrouver pour partager un moment convivial dans une ambiance festive. C'est ainsi que le dimanche 13 novembre 2016, la salle des fêtes ne comptait pas moins d'une cinquantaine de personnes prêtes à chanter, danser et s'amuser.

De la nouveauté pour cet évènement traditionnel côté traiteur et animation. Aunis Réception a ravi les papilles des convives avec son dos de cabillaud et fruits de mer sauce champagne, sa fricassée de veau aux pleurotes et crème parfumée à l'Armagnac, et son dessert charentais maritime. Live Evenement, composé de Françoise la chanteuse et Renaud le DJ, a déchaîné l'assistance en proposant de donner de la voix sur des airs d'Edith Piaf, de Dalida ou encore de Charles Aznavour, et de se déhancher sur des valses, paso doble, madison et autres rythmes effrénés.



Nos doyens ont fêté leurs 70 ans de mariage cet été

Réunis cet été avec leur famille et leurs proches, Robert et Simone TURGNE ont fêté leurs noces de platine à

Montroy où ils ont passé toute leur vie. Une vie consacrée à leur métier d'agriculteur, mais aussi à la commune de Montroy où Robert été conseiller municipal de 1959 à 1983. Ils ont reçu les félicitations de la municipalité avant de profiter des plaisirs de la table en famille

Bonne retraite à Nicole!

Après 11 ans de travail auprès des enfants de l'école maternelle, Nicole va savourer sa retraite et profiter de sa famille. Toute la municipalité la remercie pour son dévouement et le soin qu'elle a apporté à nos tout-petits.





QUE VA-T-IL SE PASSER À MONTROY ?

Samedi 17 Décembre



Fête de Noël Comité des fêtes



Samedi 28 janvier
Concours de belote
Sports et Loisirs

Samedi 1er avril
Concours de belote
Sports et Loisirs



Dimanche 16 avril
Chasse aux œufs
Comité des fêtes



Samedi 13 mai

Balade gourmande

Associations Montroy / Clavette

Jeudi 19 janvier Vœux du Maire Municipalité



Samedi 25 mars Soirée karaoké Comité des fêtes



Samedi 8 avril



APE Montroy / Clavette



Dimanche 8 Mai

Cérémonie du 8 mai 1945

Association des Anciens Combattant



mai

Vide - greniers
APE Montroy / Clavette





INFOS PRATIQUES

Connaître les règles d'urbanisme pour l'aspect extérieur des constructions

Conformément à l'article R 111.1 du code de l'urbanisme, les dispositions de l'article R111.21 restent applicables : les constructions, par leur situation, leur architecture, leur dimension, ou l'aspect extérieur des bâtiments à édifier ou à modifier, ne devront pas être de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Les constructions nouvelles doivent présenter une simplicité de volume, d'aspect et de matériaux compatibles avec le caractère de l'architecture et du paysage urbain et naturel de la commune.

Nouveau à la CDA (Communauté d'Agglomération de La Rochelle) : service de collecte des encombrants à domicile



Vieilles literies, canapés, armoires cassés, usés... Comment faire quand ils ne rentrent pas dans le coffre de la voiture ?

COMMENT ÇA MARCHE?

Appelez (à partir du 3 octobre) le numéro vert gratuit : 0 805 295 315 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h - sauf jours fériés). Le rendez-vous est pris dans un délai de 15 jours maximum.

ENLÈVEMENT SUR LE TROTTOIR

L'enlèvement se fait à la date convenue, sur le trottoir, en votre présence. Vous remettez votre Pass déchèteries, duquel est décompté un passage. L'encombrant est ensuite acheminé vers les bennes des déchèteries de l'Agglo, comme si vous l'aviez emmené vous-même.

EXCLUSIVEMENT SUR RENDEZ-VOUS, AVEC VOTRE PASS DÉCHÈTERIES

Un « passage » est décompté pour chaque service, dans la limite de 3 fois par an pour le même logement.

Ce service est confié par la CDA à une structure d'insertion locale, qui œuvre depuis de nombreuses années dans le domaine de la collecte et du recyclage de déchets valorisables.

www.agglo-larochelle.fr/gerer-mes-dechets

L'aide aux devoirs gratuite par téléphone

(Vu sur le journal de la Région Nouvelle-Aquitaine)

La région met en service un N° d'appel gratuit 05 57 57 50 00 pour obtenir une aide immédiate en français, anglais, espagnol, physique et mathématiques. Ce sont des étudiants en Master 1 et 2 qui apporteront l'aide nécessaire. Le service est disponible du lundi au jeudi de 17 h à 20 h.

Ce service est expérimenté depuis 1996 au Québec, et a permis de baisser le taux de décrochage scolaire de 50%.

Journal édité par la Mairie de Montroy (17220)

Comité de Rédaction : Annik VARELA, Viviane COTTREAU, Séverine COURTOIS,
Michèle DELETRE, Jonathan KUHN, Stevens NAHMANI, Éric THOMAS

Crédit photos : Comité des fêtes de Montroy, Conseillers municipaux Montroy